



Conduite en état d'ivresse en scooter et sans casque

Par **yohhh**, le **14/12/2011** à **17:03**

Bonjour,
J'ai été contrôlé au volant d'un scooter, sans casque avec 0.77 mg/l d'air expiré. Je passe en ce moment le code de la route et je n'ai pas d'antécédents judiciaires en ce qui concerne la conduite. Je voulais savoir combien d'amende je risquais gagnant le smic et s'ils pouvaient m'interdire de passer un examen et pendant combien de temps. Je vais aborder une formation en janvier et il faut que je passe mon permis rapidement.
Est-ce que je dois le mentionner lors de mon jugement ?
Merci,
cordialement.

Par **Tisuisse**, le **15/12/2011** à **08:55**

Bonjour,
Quelle est la cylindrée normale de votre scooter et est-il débridé ou non ?